



COMITÉ DU 29 JUN 2022				
PROJET DE DÉLIBÉRATION N°	C2022	06	29	07

- Date d'envoi de la convocation : 23/06/2022
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 33
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 6
- Nb de membres absents et excusés : 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20220629-C2022\_06\_29\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2022  
Affichage : 30/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**FINANCES**  
**BUDGET PRINCIPAL**  
**TARIFS 2022 – MODIFICATIONS**  
**APPROBATION**

Le quorum constaté,

Monsieur Roland MARUT, Vice-Président en charge des Finances, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers.ères Collègues,

Les tarifs votés lors du comité du 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour l'année 2022 ont confirmé la politique de stabilité tarifaire au bénéfice des adhérents du SMEDAR.

Cependant, la crise actuelle pousse à trouver, en cours d'année, de nouvelles ressources afin de préserver les capacités du SMEDAR à poursuivre son travail en attendant de retrouver de nouvelles capacités à compter de 2024.

Aussi, les modifications qui interviennent sur la grille tarifaire 2022 sont les suivantes :

- Hausse des tarifs Valenseine : les tarifs de traitement des OM (84 €/tonne) et autres incinérables (83 €/tonnes) de la SEML sont revus à la hausse et harmonisés (86 €/tonne).

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2021-1465 du 10/11/2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,  
Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 08/06/2022,  
Considérant le rapport présenté,

Article unique – D'approuver la grille des tarifs 2022 ci-dessous applicables à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

**Grille tarifaire 2022 - Comité du 29 juin 2022**

Prix unitaires HT	Déchets en apport direct	Unité	Déchèteries	Unité	ValenSeine	Unité	Services Techniques et autres	Unité
<b>Incinérables :</b>								
<i>Ordures Ménagères</i>								
- Transport/Traitement	95,76 €	la tonne			86,00 €	la tonne		
- Transport					26,92 €	la tonne		
<i>DASRI</i>								
- Traitement					160,00 €	la tonne		
- Majoration pour traitement except (par poste de nuit(6t) ou 1/2 poste du samedi (3t))					48,00 €	la tonne		
<i>Autres incinérables</i>								
- Traitement 1			80,30 €	la tonne	86,00 €	la tonne	84,61 €	la tonne
- Traitement 2								
- Refus de tri et Omr en provenance de collectivités/clients extérieur(e)s							85,00 €	la tonne
- Associations soumises à autorisation préalable							0,00 €	la tonne
- Transport			100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations des déchèteries dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>ratio compris entre 2,3 et 10 tonnes par rotation</b> . Pour les rotations liées à l'évènementiel, seul le maximum s'applique.								
- TGAP incinérables (hors DASRI)	selon taux en vigueur en 2022							
- TGAP DASRI	selon taux en vigueur en 2022							
- Taxe Communale	1,50 €							
<b>Non incinérables</b>								
- Traitement	100,96 €	la tonne	103,54 €	la tonne	110,00 €	la tonne	103,54 €	la tonne
- Transport	26,29 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- TGAP non incinérables	selon taux en vigueur en 2022							
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 3,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC</b>								
<b>Déchets Verts</b>								
- Traitement	37,55 €	la tonne	37,55 €	la tonne	40,00 €	la tonne	37,55 €	la tonne
- Transport	26,92 €	la tonne	100,00 €	la rotation	26,92 €	la tonne	26,92 €	la tonne
- Transport tontes apportée en méthanisation			32,16 €	la tonne				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 2,5 tonnes/rotation</b>								
<b>Recyclables</b>								
- Traitement					170,00 €	la tonne		
- Transport			100,00 €	la rotation				
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 0,54 tonne/rotation</b>								
<b>Gravats</b>								
- Traitement gravats conformes			4,06 €	la tonne	32,00 €	la tonne		
- Traitement gravats non-conformes			18,00 €	la tonne				
- Valorisation gravats	<b>à créer prochainement si besoin</b>							
- Transport			100,00 €	la rotation				
- Transport & traitement							31,84 €	la tonne
Une majoration de 30% sera appliquée pour les prestations de transport effectuées le dimanche ou un jour férié. Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries.								
Une majoration de 25% sera appliquée sur le tarif des rotations dont le ratio ne correspondrait pas à la fourchette indiquée par catégorie de produit : <b>supérieur ou égal à 7,8 tonnes/rotation ET respect du PTAC</b>								
<b>DDS : Transport &amp; Traitement</b>								
- solvants chlorés et non chlorés			493,00 €	la tonne				
- Peintures, vernis, encores et colles			501,00 €	la tonne				
- Acides et bases			816,00 €	la tonne				
- Produits phytosanitaires			1 615,00 €	la tonne				
- Produits des laboratoires			4 910,00 €	la tonne				
- Aérosols			1 170,00 €	la tonne				
- Huiles et corps gras végétaux			293,00 €	la tonne				
- Produits chimiques dangereux			1 000,00 €	la tonne				
- Radiographies			456,00 €	la tonne				
- Combustibles solides			2 019,00 €	la tonne				
- Extincteurs			1 800,00 €	la tonne				
- Emballages vides souillés (EVS)			750,00 €	la tonne				
- Filtres à huile			500,00 €	la tonne				
- Produits non identifiés			1 000,00 €	la tonne				
- Flacons de protoxyde d'azote			2 750,00 €	le bac				
- Bouteilles de gaz			75,00 €	la palette				
- TGAP sur les DDS	selon taux en vigueur en 2022							

Amiante - Traitement - Transport (enlèvement Big Bag) - Fourniture sac Big Bag		143,35 € la tonne 244,87 € 112,85 €	
Biodéchets - Transport & traitement	100,00 € la tonne		
<b>Prestations :</b> <i>Caissons</i> - Location - Location - Manipulation dimanche/jour férié <i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries les dimanches et jours fériés</i> <i>Transports</i> - Transport par camion grue ou remorque (tous flux) - Transport par camion grue avec pesée embarquée - Transport par camion hydraulique <i>Une majoration de 30 % sera appliquée pour les prestations de transport effectuées en direction d'un site fermé</i> <i>Ces tarifs d'enlèvement sont également applicables aux mises à disposition de caissons effectuées en dehors des déchèteries</i> <i>Divers</i> - Vente mâchefers - Vente compost en vrac - Vente de compost en sac - Prestation ensachage - Vente biomasse - Réparation conteneur DASRI - Remplacement d'un conteneur DASRI - Double pesée sur un site du SMEDAR - Ouverture site du SMEDAR hors jour ouvré - Transfert de déchets à la chargeuse - Tassage des déchets dans les bennes - Isolation & traitement de déchets amiantés reçus sur un site - constat radioactivité	148,02 € le mois 7,90€ par jour 52,40€ par prestation 30,00 € par tonne 59,33 € par tonne 122,26 € par rotation 0,00 € la tonne 2,20 € la tonne 2,20 € le sac 1,93 € le sac 0,00 € la tonne 91,12 € forfait 472,00 € l'unité 5,80 € la prestation Par équipement : 750,00 € par jour ou 375 € par demi-journée 8,50 € la tonne supprimé (anciennement 675,00 € le mois) supprimé (anciennement forfait de 263,97 €) 22,20 € par constat		
<b>Non-conformités (cumulables)</b>	<b>Explications</b>		<b>Montant proposé</b>
Dépassement PTAC < 5%	Dépassement PTAC du camion de moins de 5%		500,00 €
Dépassement PTAC > 5%	Dépassement PTAC du camion de plus de 5%		1 500,00 €
Refus de benne	Chargement refusé avant vidage suite au constat d'une anomalie de flux ou autre		
Déchets non conformes	Présence de déchets non conformes par rapport à la matière déclarée, constatée après vidage, qui fera l'objet d'un refus dans la filière de reprise		300,00 €
Rechargement de déchets non conformes	Mobilisation de matériel pour rechargement de déchets non conformes, en vue de sa réorientation vers un autre exutoire		
Lieu de déchargement inapproprié	Déchargement dans la mauvaise filière		
Présence d'amiante dans une benne	Non respect de la filière de traitement de l'amiante ET contamination d'un autre flux (déchèterie ou événementiel)		1 500,00 €
Détérioration d'un équipement	Cas des écrans tactiles, bornes TFC et autres équipements de pesées ou autres vandalisés lors des passages		1 500,00 €
Matelas	Présence de matelas dans une benne de non-incinérables alors qu'ils doivent être déposés dans les bennes Eco-Mobilier (applicable dans les déchèteries équipées de bennes Eco-Mobilier)		300,00 €
Apports DIB non-conformes	Déchet non accepté dans l'UVE, ou de nature à polluer particulièrement lors de l'incinération		1 000,00 €

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

**Nb de votes POUR 39**

**Nb de votes CONTRE 00**

**Abstention(s) 00**

FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ